

REIGNAC-SUR-INDRE, le 27 novembre 2017

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

CONSEIL MUNICIPAL

Convocation

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie

le lundi 4 décembre 2017 à 20h00.

- Demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation du Carnaval 2018
- Demande de subvention FDSR - Fond De Solidarité Rurale
- Choix d'un prestataire pour la modification du PLU permettant l'extension du lotissement Pièce des Sables
- Divers
 - ~ Compte rendu Commission Gens du Voyage avec l'intervention éventuelle de Monsieur Olivier Courceulles
 - ~ Compte rendu Commission Culture
 - ~ Compte rendu Conseil d'Ecole
 - ~ Compte rendu des élections du CMJ
 - ~ Compte rendu de l'opération Banque Alimentaire
 - ~ Résultat du sondage auprès des parents d'élèves pour envisager l'organisation des jours d'école en septembre 2018
 - ~ Questions diverses

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance,

Et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Loïc BABARY.

L'an deux mille dix-sept, le 4 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de REIGNAC SUR INDRE dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Loïc BABARY, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2017

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Loïc BABARY, Patrick GIRAULT, Michel PAREZ, Valérie POMMÉ, Gisèle POTESTAT, Françoise BOUCHENY, Chantal CHARTIER, François HUREAU, Aurélie ROY, Éric GUILLAUME-TELL.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

ABSENT excusé : Carlos CONDESSA a donné procuration à Valérie POMMÉ, Olivier VERDONCK a donné procuration à Aurélie ROY, Georges CATTART a donné procuration à Patrick GIRAULT, Sandrine VERNAT a donné procuration à François HUREAU, Christine BEFFARA.

ABSENT : //

Madame Aurélie ROY a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté après lecture.

Délibération n°74

Recensement de la population

Mme Beffara fait connaître par téléphone son retard suite à sa présence à une réunion de la commission intercommunautaire Enfance Jeunesse.

Le Maire expose au Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018. Il donne connaissance du montant de la dotation forfaitaire de recensement attribuée à la commune au titre de l'enquête qui va être réalisée : 2288 euros.

Il expose qu'il convient d'une part de désigner un coordonnateur communal qui sera l'interlocuteur de l'INSEE et d'autre part de recruter deux agents recenseurs pour lesquels il convient de définir la rémunération.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(14 votants, 10 présents, 14 votes Pour)

- **CHARGE** le Maire de désigner un coordonnateur communal et deux agents recenseurs,
- **DECIDE** de rémunérer comme suit les agents recenseurs :
 - 2,00 € par habitant
 - 1,30 € par logement
 - 30 € la séance de formation (deux sont nécessaires)
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018

Le Maire,
Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 07/12/2017
et de la publication le 07/12/2017*



Délibération n°75**Organisation du Carnaval 2018 : demande de subvention exceptionnelle**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de la part de Puzzle qui expose qu'en collaboration avec l'Association des Parents d'Élèves et le Comité des Fêtes, l'association souhaite faire revivre le carnaval en 2018. Pour ce faire ils ont prospecté auprès d'artistes de rue pour animer l'évènement afin de créer une belle animation au sein dans notre commune, où toutes les générations pourront se rejoindre. Le devis qui a retenu l'attention de tous est celui de l'association Karnavage pour un montant de 2000€ pour lequel l'association Puzzle demande une participation exceptionnelle à hauteur de la moitié du devis soit 1 000€.

Les conseillers rappellent qu'en 2018 le concours d'attelage tel qu'organisé les dernières années n'existera plus aussi souhaitent-ils encourager cette nouvelle initiative associative, sur le budget des subventions 2018.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(14 votants, 10 présents, 14 votes Pour)

- **ACCEPTE** de subventionner exceptionnellement à hauteur de 1000€ sur l'année 2018 l'animation du Carnaval,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 07/12/2017
et de la publication le 07/12/2017*



Délibération n°76**Demande de subvention FDSR – Fond De Solidarité Rurale (fond socle)**

Mme Beffara arrivée, prend sa place autour de la table du conseil municipal.

Le Maire expose que la commune peut bénéficier d'une subvention d'équipement auprès du Fond De Solidarité Rurale sur l'achat de différents matériels. Ainsi propose-t-il de regrouper différents achats d'investissement à faire pour 2018, comme deux photocopieurs (un pour l'école un pour la mairie) ainsi qu'un ordinateur pour le bureau de la directrice d'école et une désherbeuse thermique, un nettoyeur haute pression à tête spécifique pour les pavés et un poste à souder pour le service technique.

Tous ces matériels réunis devraient nécessiter la somme d'environ 15 000€, aussi Monsieur Babary propose-t-il de demander à ce titre la subvention d'équipement du Fond De Solidarité Rurale.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(15 votants, 11 présents, 15 votes Pour)

- **CHARGE** le Maire de solliciter la subvention du FDSR socle sur l'achat des différents matériels décrits ci-dessus dont la liste n'est pas exhaustive,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 07/12/2017
et de la publication le 07/12/2017*



Délibération n°77**Modification du PLU permettant l'extension du lotissement La Pièce des Sables:
choix d'un prestataire**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de modifier le Plan Local d'Urbanisme pour pouvoir étendre le lotissement de la pièce des Sables comme cela avait été envisagé lors de la dernière révision de notre PLU. Le Maire indique avoir personnellement chargé Christine Beffara de démarcher trois prestataires différents. Madame Beffara indique que sur trois sociétés démarchées : ATU (Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours) a répondu qu'il déclinait la proposition suite à une trop importante charge de travail actuellement, les deux autres cabinets ont répondu.

Ainsi URBAN'ism a fait une proposition pour un coût de 4 410€ TTC et le Cabinet de Manon Druet urbaniste indépendante a fait une proposition pour un coût de 3 480€ TTC.

La SOPRIM aménageur du projet est toujours dans la démarche de prendre en charge les frais dus à la modification de notre PLU.

Mr Parez demande si le Cabinet Druet a des références, Mme Beffara répond que oui, il lui a été conseillé par un élu qui lui-même travaille dans un autre cabinet.

Monsieur le Maire propose de retenir le cabinet Manon Druet, La Maupinerie 37240 CIRAN , qui est le moins cher des deux.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition du cabinet DRUET, Ciran
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 07/12/2017
et de la publication le 07/12/2017*



Délibération n°78**Modification de crédits**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la demande de Mme Christine BELAN, Trésorière à Loches, la cotisation annuelle de 5522€ pour l'année 2017 du service d'instruction des actes d'urbanisme de la communauté de commune doit être payée au compte 657351 au lieu du compte 6288 utilisé habituellement par notre commune, et ce suite au contrôle des flux croisés mutualisation.

Ainsi propose-t-il de transférer les fonds d'un compte à l'autre pour éviter un dépassement inapproprié.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(15 votants, 11 présents, 15 votants)

- **DIT** que les crédits sont inscrits comme suit :

Compte 6288 :	- 5 522€
Compte 657351 :	+ 5 522€

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 07/12/2017
et de la publication le 07/12/2017*

❖❖❖❖❖❖

Questions diverses

Mme Pommé explique que lors de la dernière commission « Gens du voyage » de la CCLST, Mr Courseul, un élu d'Azay-sur-Indre, est intervenu pour donner des explications sur le mode de fonctionnement des gens du voyage. Il interviendra donc également lors de la prochaine réunion de conseil municipal et Mme Pommé propose de lui poser quelques questions à l'avance afin qu'il puisse préparer son intervention.

Elle confirme qu'une personne des gens du voyage doit venir vivre sur le terrain de Reignac/I mais pour l'instant cette personne est hospitalisée. Des travaux ont été faits pour pouvoir l'accueillir sur l'aire de Reignac. Monsieur le Maire salue le travail de cette commission et de son président car cette tâche est très compliquée.

Mme Pommé fait le compte rendu de la dernière commission culture de la CCLST. A chaque fois les membres de la commission visitent un site et là il s'agissait du Ligoré de l'observatoire, très intéressant. Lors de cette réunion seule la validation de certaines subventions par rapport aux manifestations prévues a été faite.

Mme Beffara fait le compte rendu du premier conseil d'école de l'année : 133 enfants avec un 134^{ème} qui arrive en janvier. Cette année les classes de maternelles accueillent un effectif important mais au-delà de cela cette année c'est le comportement des enfants qui est soulevé. Depuis le conseil un enfant ne viendra plus à l'école que le matin, et des équipes éducatives vont être mises en place pour les autres enfants en difficulté. Ce conseil fut également l'occasion de faire connaissance avec les nouveaux parents élus. Cette année trois niveaux de classes vont à la piscine et l'école souhaite manifester l'intention de continuer l'année prochaine.

Mme Beffara revient sur les rythmes scolaires pour la rentrée 2018 2019 pour lesquels un sondage a été proposé aux parents. 63% d'entre eux se sont exprimés favorables aux 4,5 jours comme actuellement. Sortant d'une réunion de la commission enfance jeunesse sur le grand territoire de notre Communauté de Communes Louans Ligeil et Reignac sont les seules communes à ne pas s'être positionnées. A ce jour les enseignants se positionnent pour repasser à 4 jours au vu de l'ensemble du territoire. Mme Beffara propose une commission scolaire suivie d'un Copil afin de parvenir à une décision et à demander une dérogation sur le choix de revenir à 4 jours qui devrait être finalement pris.

Mme Pommé confirme que les élections pour un nouveau CMJ ont eu lieu avec 9 candidats. 56 inscrits dont 26 exprimés ont élu Mr Pacôme Rousseau Jeune Maire, et Amélie Touchelay Adjointe et tous les autres sont conseillers municipaux. Des membres de l'ancien conseil municipal de jeunes sont venus et un échange fort intéressant a eu lieu.

Mme Beffara revient sur la banque alimentaire et les 4 permanences qui ont eu lieu avec deux heures où un adjoint et un bénévole étaient présents pour accueillir les dons. A priori environ 120 kg de nourriture ont été récoltés. Cette année seules deux communes ont mis cela en place sur notre territoire Cormery et Reignac-sur-Indre.

La réunion pour la rue des Sabotiers a eu lieu avec assez peu de participants cependant. Dans l'ensemble le projet dans l'agglomération répond aux attentes des habitants sauf au premier riverain qui est hors agglomération et souffre de la vitesse des véhicules devant son domicile. C'est un sujet qui sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Mme Beffara soulève le fait que les chicaneuses de la rue du Jonceray ne sont pas assez visibles la nuit malgré une vitesse modérée. Mr Girault dit qu'il va étudier la possibilité d'installer un nouveau dispositif pour attirer l'attention des conducteurs.

Mr le Maire dit que la marchande d'huîtres demande la possibilité de se mettre à l'abri dans le local de l'ancienne boucherie. Mr Le maire propose de lui répondre que cela ne sera pas fonctionnel et qu'il serait peut-être plus souhaitable qu'elle s'équipe d'un chauffage radiant.

Mme Chartier demande à ce qu'une fenêtre de la salle de danse à l'étage de la salle des 3 abeilles qui ne ferme pas correctement et laisse la place aux courants d'air soit réparée.

L'association Area a eu une réunion où tous les participants ont confirmés être très satisfaits de la nouvelle entreprise de gardiennage et souhaiter redynamiser l'association qui a toute son utilité sur le territoire. Mr Hureau souligne cependant que les transporteurs locaux font l'amalgame entre les travaux de la place et la limitation de vitesse qui date de 20 ans sur le centre bourg de la commune.

Suite à la demande des bénévoles de la bibliothèque une borne Livr'libre va être installée en centre bourg près des deux bancs et du panneau électronique.

Dimanche 26 novembre un spectacle Nacel a eu lieu avec de la musique Irlandaise et 120 spectateurs. Ce spectacle d'après-midi a été très apprécié, ce créneau horaire sera peut-être à privilégier les prochaines années.

Mme Pommé fait le point sur les dossiers d'urbanisme en cours.

Monsieur le Maire rappelle que vendredi soir le Comité des Fêtes a invité les conseillers municipaux à son Assemblée Générale et que samedi la cérémonie de Ste Barbe débutera à 18h00 avec la transmission de commandement entre Mr Patrice Quesnard et Mr Fabrice Poupeau.

Prochain conseil le 8 janvier 2018 à 20h00.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à vingt-deux heures trente minutes.

Le présent feuillet clôture la séance du 4 décembre 2017 comportant les délibérations :

74/2017 – Décisions budgétaires (7.1) - **Recensement de la population**

75/2017 – Subventions (7.5) - **Organisation du Carnaval 2018 : demande de subvention exceptionnelle**

76/2017 – Subventions (7.5) - **Demande de subvention FDSR – Fond De Solidarité Rurale (fond socle)**

77/2017 – Documents d'urbanisme (2.1) - **Modification du PLU permettant l'extension du lotissement La**

Pièce des Sables: choix d'un prestataire

78/2017 – Décisions budgétaires (7.1) - **Modification de crédits**

Signature des membres présents		
Prénom et Nom	Signature	
Loïc BABARY		
Christine BEFFARA		
Patrick GIRAULT		
Michel PAREZ		
Valérie POMMÉ		
Gisèle POTESTAT		
Françoise BOUCHENY		
Chantal CHARTIER		
Georges CATTART		A donné procuration à Patrick GIRAULT
François HUREAU		
Éric GUILLAUME-TELL		
Carlos CONDESSA		A donné procuration à Valérie POMMÉ
Sandrine VERNAT		A donné procuration à François HUREAU
Aurélie ROY		
Olivier VERDONCK		A donné procuration à Aurélie ROY

